

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 19 Décembre 2008

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/10

OBJET : Aménagement sur la RD 35 au niveau du diffuseur de l'autoroute A4 (sortie 12) desservant les communes de Bussy-Saint-Georges et Ferrières-En-Brie.

- Canton de Torcy -

**RÉSUMÉ** : Le présent rapport a pour objet la prise en considération du projet d'élargissement des giratoires Nord et Sud et d'un tronçon de voie existante, sur la RD 35, à la sortie n° 12 du diffuseur de l'A4, réalisé et financé par le Département et l'EPA Marne. Ce projet, ainsi que les aménagements prévus par la SANEF sur les bretelles du diffuseur, permettront de sécuriser et fluidifier le trafic aux abords.

### I – CONTEXTE

Les communes de Bussy-Saint-Georges et de Ferrières-en-Brie sont situées dans le secteur III, « Val de Bussy », de la Ville Nouvelle de Marne-La-Vallée. Constitué de 12 communes, et regroupant près de 60 000 habitants et 25 000 emplois, ce secteur est aujourd'hui en plein essor.

L'axe autoroutier qu'est l'A4 assure la liaison entre l'agglomération parisienne, les secteurs I à IV de Marne-La-Vallée, et l'Est Seine-et-Marnais.

La RD 35, quant à elle, permet de relier l'Autoroute (via le diffuseur de la sortie 12) aux diverses communes du secteur de Val de Bussy, et, par extension, au secteur de Lagny-sur-Marne. Elle est également une bonne alternative à l'échangeur de Collégien pour rejoindre la RD 471 vers le Sud.

Elle joue ainsi, au sein de Val de Bussy, un rôle structurant appelé à évoluer. A ce titre, elle est classée dans le réseau structurant de niveau 3 au schéma départemental d'orientations routières.

A une échelle plus locale, Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie, situées à proximité directe de l'A4, sont appelées à connaître un développement important.

En effet, Bussy-Saint-Georges, étant à elle seule une agglomération nouvelle, a vu la création d'environ 8 000 logements ces 20 dernières années.

Plusieurs Parcs d'Activité en bordure directe du diffuseur, et, encore aujourd'hui en plein développement, attestent de l'importance économique de ce secteur, et particulièrement ces deux communes :

- Au Nord de l'A4 : Le Parc d'Activités Gustave Eiffel ;
- Au Sud de l'A4 : Les Parcs d'Activités du Nid de Grives et des Trois Noyers .

Les créations de plusieurs ZAC destinées à accueillir aussi bien des entreprises que des habitations sont, à plus ou moins court terme, projetées sur les deux communes notamment :

- Au Nord de l'A4 : les ZAC Leonard de Vinci et du Sycomore ;
- Au Sud de l'A4 : les ZAC du Parc de Bel Air et de la Rucherie.

A horizon 2015, ce seront environ 2 000 logements et 120 ha de parcs d'activités supplémentaires sur la seule commune de Bussy-Saint-Georges.

Le diffuseur se compose d'entrées / sorties de l'autoroute se raccordant sur la RD 35 par le biais de deux giratoires au Nord et au Sud, qui permettent également l'accès aux Parcs d'Activités Gustave Eiffel au Nord, et Nid de Grives au Sud.

A l'heure actuelle, la chaussée annulaire des giratoires Nord et Sud est à deux voies avec une largeur insuffisante (7 m) et les bretelles et voies d'accès aux giratoires sont à une voie.

## **Trafic**

Le trafic moyen journalier en 2005 sur l'A4 (deux sens confondus) était de l'ordre de 102 000 véhicules/jour à l'Ouest du diffuseur et 91 000 véhicules/jour à l'Est. Sur la RD 35, il était d'environ 6000 véhicules/jour en 2004.

Une étude de trafic réalisée en 2004 a mis en évidence la saturation du diffuseur aux heures de pointe en semaine, mais également en week-end (proximité de zones commerciales).

A terme, les créations des multiples ZAC environnantes entraîneront une augmentation certaine des trafics sur ce diffuseur déjà saturé.

## **Objectifs visés**

Les objectifs sont de sécuriser le diffuseur en limitant au plus vite les remontées de files sur la RD 35 (au nord comme au sud de l'A4) et sur la bretelle de sortie de l'autoroute A4 en provenance de Paris, et augmenter sa capacité.

## **II – AMÉNAGEMENT PROPOSÉ**

L'aménagement retenu comporte :

- sous maîtrise d'ouvrage départementale :

l'élargissement à 8 mètres des chaussées annulaires des giratoires Nord et Sud du diffuseur, afin d'optimiser l'utilisation des voies de gauche, et répondre à l'élargissement de la bretelle de sortie de l'autoroute ;

l'élargissement à 2 voies de l'entrée Sud du giratoire Sud du diffuseur, par la RD 35 ;

- sous maîtrise d'ouvrage EPA Marne :

à court terme :

la mise à 2x2 voies de la RD 35 entre le giratoire Nord du diffuseur et le giratoire RD 406 / RD 35 sur environ 150 mètres. Ces travaux sont liés à l'extension imminente du Parc d'Activités Léonard de Vinci ;

à plus long terme :

l'élargissement à 2 voies des entrées non réalisées du giratoires RD 406 / RD 35 ;

l'élargissement à 8 mètres de la chaussée annulaire du giratoire RD 406 / RD 35 ;

l'élargissement de la chaussée à 2 voies en arrivant sur le giratoire Nord en provenance des ZAC situées au Nord-Est de l'A4 ;

création d'un by-pass au niveau du giratoire Nord de Bussy-Saint-Georges vers l'A4 Paris ;

- sous maîtrise d'ouvrage SANEF / Etat :

à court terme :

l'élargissement de la bretelle à 2 voies sur environ 100 m en provenance de l'A4 Paris, en suivi des aménagements départementaux ;

à plus long terme :

L'élargissement de la bretelle à 2 voies en provenance de l'A4 Metz.

Les liaisons douces sont déjà prises en compte. En effet la traversée de l'A4 se fait le long de la RD 35, via un chemin protégé par des glissières béton.

### **III – ELÉMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS**

L'aménagement réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale estimé à 448 500 € T.T.C. ne nécessite pas d'acquisition foncière.

L'EPA Marne et la SANEF avec l'Etat financeront et réaliseront respectivement leurs aménagements.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'EPA Marne, sera proposée à la Commission permanente lors d'une prochaine réunion afin de l'autoriser à réaliser les travaux précédemment définis sur la RD 35.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

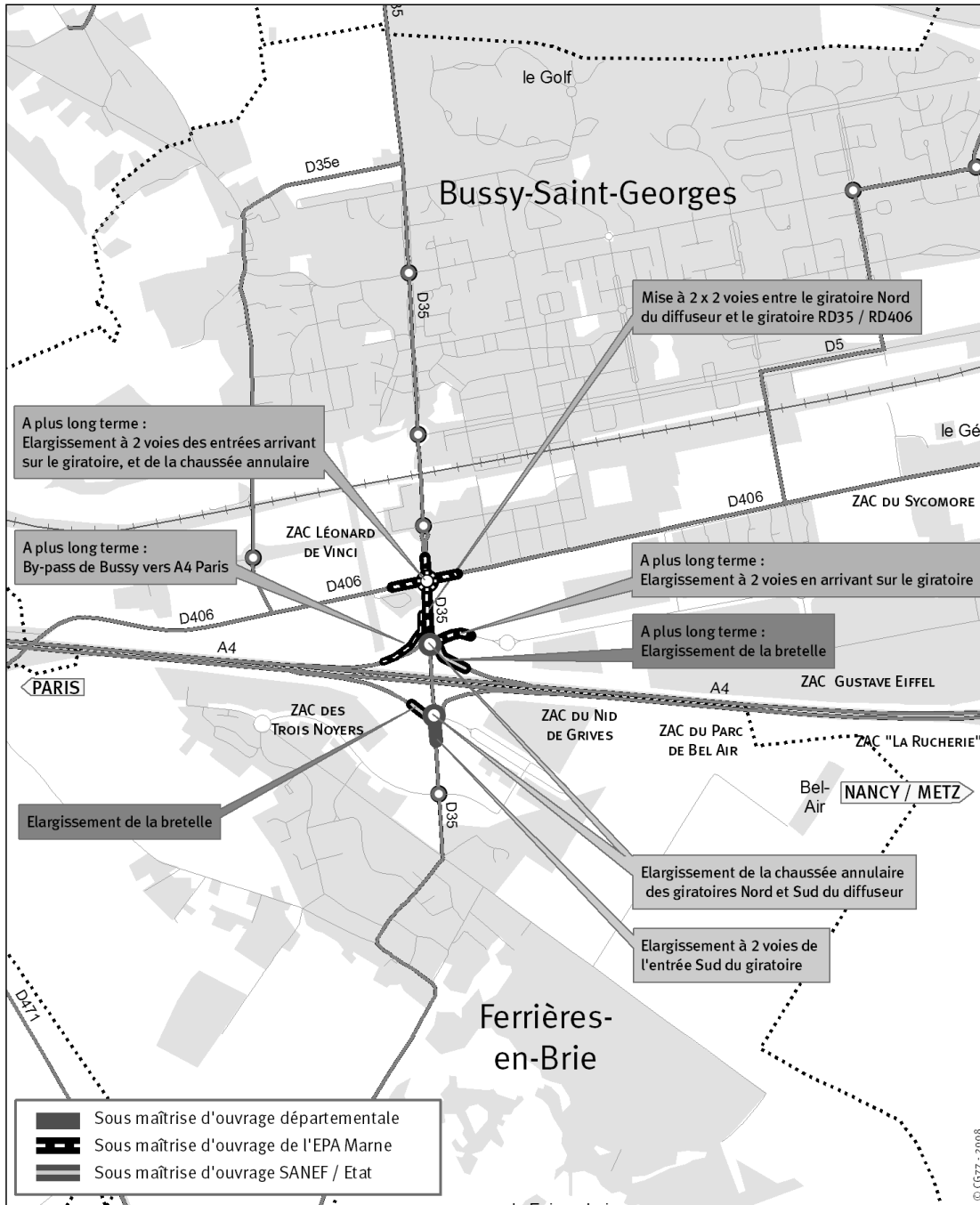
Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

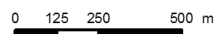
Annexe



**TRAVAUX AU NIVEAU DU DIFFUSEUR  
DE L'AUTOROUTE A4 (SORTIE 12)  
COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES ET FERRÈRES-EN-BRIE**



Cartographie : Département de Seine et Mame - G. Guibé - DPR - octobre 2008  
Source : Département de Seine et Mame - SIG - DPR / IGN (BD TOPO®) / IAURIF SIGR ©MOS 2003



© CG77 - 2008



Dossier n° 3/10 des rapports soumis à la commission  
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. AUBERT  
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. EUDE  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 19 Décembre 2008

OBJET : Aménagement sur la RD 35 au niveau du diffuseur de l'autoroute A4 (sortie 12) menant aux communes de Bussy-Saint-Georges et Ferrières-En-Brie.

### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

### **DECIDE**

Article 1 : de prendre en considération le projet d'élargissement de la chaussée annulaire des giratoires Nord et Sud et d'élargissement de l'entrée Sud du giratoire Sud, sur la RD 35 au niveau du diffuseur de la sortie 12 de l'autoroute A4 sur le territoire des communes de Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie, pour un montant de 448 500 € TTC, sous maîtrise d'ouvrage départementale ;

Article 2 : de prendre en considération les différents projets sur la RD 35 au niveau du diffuseur sus-visé, réalisés et financés par l'EPA Marne :

- Elargissement de la RD 35 entre le giratoire Nord et le giratoire RD 406 / RD 35 ;
- Elargissement des entrées et de la chaussée annulaire du giratoire RD 406 / RD 35 ;
- Elargissement de l'entrée du giratoire Nord en provenance des ZAC au Nord-Est de l'A4 ;
- Création d'un by-pass au niveau du giratoire Nord de Bussy-Saint-Georges vers l'A4 Paris ;

Article 3 : de donner délégation à la Commission permanente pour approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à intervenir avec l'EPA Marne pour la réalisation des travaux visés à l'article 2.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

